



Accrochage sur parking centre commercial

Par **mysteurtom57**, le 17/01/2010 à 11:36

Bonjour,

J'ai eu un accrochage sur un parking d'un centre commercial. Alors que j'étais à l'arrêt dans une des allées principales afin de laisser manoeuvrer les autres véhicules, la voiture qui me précédait a fait marche arrière (pour permettre à un autre véhicule de sortir plus facilement) et m'a percuté.

J'ai voulu faire un constat mais le conducteur n'a rien voulu entendre me disant que sur les parking c'est une responsabilité partagée et que les dégâts sont peu importants.

Je me suis rendu au commissariat de police pour une déclaration de main courante.

Je voudrais savoir quelles vont être les suites de cette affaire en sachant que je vais remplir seul le constat pour l'amener à mon assureur.

Merci d'avance.

Par **Marion2**, le 17/01/2010 à 22:22

Bonsoir,

Cette responsabilité partagée sur les parking est une idée reçue. Lorsque le parking est un parking ouvert (privé ou non, sans barrière à l'entrée) les règles sont exactement les mêmes que sur la voie publique.

Cordialement.